

RUE PIERRE



**HALL A1**  
**APPARTEMENT DE 4 PIÈCES**  
**n° A1102 au 10ème étage**

ENTRÉE	4,12 m <sup>2</sup>
SÉJOUR	23,33 m <sup>2</sup>
CUISINE	7,70 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13,12 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,00 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6,48 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4,76 m <sup>2</sup>
WC	1,77 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	7,06 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>88,34 m<sup>2</sup></b>
BALCON	7,23 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>95,57 m<sup>2</sup></b>

**LÉGENDES**

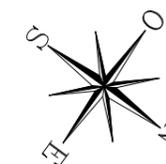
AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
ST	store extérieur	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
	bande stérile	C	cuisson
ETEL	esp tech elec du logt	LC	linéaire complémentaire
PL	placard	TRI	tri sélectif
EP	descente d'eau pluviale	- - -	retombée de poutre

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR

ÉVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus ...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.



Indice A Janvier 2023  
Echelle : 0 50 100 200 cm

**RM DM** RMDM ARCHITECTES